

Commune de Grandpuits-Bailly-Carrois

Département de Seine-et-Marne



Plan Local d'Urbanisme

Règlement graphique - 1/1500

Prescription par DCM en date du	
Arrêt-projet par DCM en date du	
Mis à l'enquête publique par arrêté en date du	
Approuvé par DCM en date du	

Zonage réglementaire :

- A : Zone agricole principale
- Anc : Zone agricole non constructible
- Astocal : Zone dédiée à l'aérodrome
- N : Zone naturelle principale
- Npr : Zone naturelle dédiée aux ENR
- UC : Zone urbaine principale
- UCc : Zone urbaine dédiée aux campings
- UE : Zone dédiée aux équipements
- UNc : Zone urbaine non constructible
- Uf : Zone dédiée aux activités

Prescriptions ponctuelles :

- Mare à préserver (L151-23CU)
- Alignements d'arbres à conserver (L151-23CJ)

Prescriptions linéaires :

- Alignements d'arbres à conserver (L151-23CJ)

Chemin à préserver (L151-38CJ)


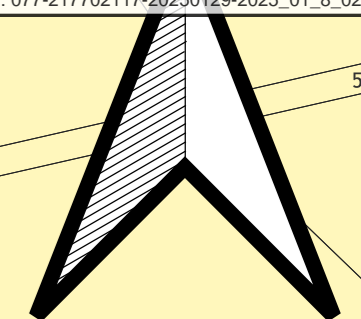
Cours d'eau

Alignement des voies 30m

Alignement des voies 25m

Prescriptions surfaciques :

- Changement de destination autorisé
- Emplacement réservé (L151-41CJ)
- Espace Bois Classé (L113-1CJ)
- Lisière de massifs boisés de plus de 100ha (L51-23CJ)
- Parcs et jardins à protéger (L151-23CJ)
- Secteur soumis à une OAP (R151-6CJ)
- Bande tampon le long des cours d'eau (L151-23CJ)



Emplacement réservé	Destination du projet	Destinataire	Surface (en m²)
1	Extension du cimetière de Grandpuits	Commune	1996,5

